

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: MIRACLEAR CLARIFIER CUBE

Numéro d'enreg. REACH: MÉLANGE

Code stock: LCMIRACWCCUBE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit: Clarifiant de piscine

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Lo-Chlor Chemicals Ltd

Unit 6 Seaway Parade Industrial Estate

Baglan

Port Talbot

SA12 7BR

Great Britain

Tél: 01639 823233

Fax: 0844 824 8908

Email: wayne@lo-chlor.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél (en cas d'urgence): 01639 823233

(heures de bureau uniquement)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP): Ce produit n'est pas classé selon le règlement CLP.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage:

Conseils de prudence: P302+P350: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

PBT: Ce produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MIRACLEAR CLARIFIER CUBE

Page: 2

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux:

GLYCEROL

EINECS	CAS	PBT / WEL	Classification (CLP)	Pour cent
200-289-5	56-81-5	Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail.	-	25-40%

Contiens: Mélange de substances répertoriées avec des additifs non dangereux.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau: Enlever immédiatement tous vêtements et chaussures souillés ou éclaboussés à moins qu'ils ne collent à la peau. Tremper la peau affectée dans beaucoup d'eau pendant 10 minutes ou plus si la substance persiste sur la peau. Transférer à l'hôpital en cas de brûlures ou de symptômes d'empoisonnement.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes.

Ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer le vomissement. Si le blessé est conscient, lui donner immédiatement 1/2 litre d'eau à boire. Si le blessé est inconscient, vérifier la respiration et pratiquer la respiration artificielle le cas échéant. Si le blessé est inconscient et que la respiration est bonne, le mettre en position de réanimation. Transférer à l'hôpital le plus rapidement possible.

Inhalation: Écarter la victime du lieu d'exposition, tout en s'assurant de sa propre sécurité durant l'opération. Consultez un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau: Risque d'irritation ou de douleur sur la partie contaminée. Risque de rougeur ou de blancheur de la peau sur la partie exposée. L'absorption par la peau risque d'être fatale.

Contact avec les yeux: Risque de douleur et de rougeur. La vision peut devenir floue. Les yeux peuvent larmoyer abondamment.

Ingestion: Risque d'endolorissement et de rougeur de la bouche et de la gorge. Risque d'écoeurement et de douleur d'estomac. Risque de vomissement.

Inhalation: Risque de respiration saccadée avec sensation de brûlure dans la gorge. L'exposition peut entraîner la toux ou des problèmes respiratoires.

Effets différés / immédiats: Risque d'effets immédiats suite à une exposition à court terme.

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MIRACLEAR CLARIFIER CUBE

Page: 3

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement immédiat / spécifique: Consulter immédiatement un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Moyens d'extinction appropriés à la zone incendiée. Refroidir les conteneurs en les pulvérisant avec de l'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers d'exposition: Toxique. En cas de combustion, émet des fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Conseils aux pompiers: Porter un appareil de respiration autonome. Porter des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau et les yeux.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles: Prévenir immédiatement la police et les pompiers. A l'extérieur, veiller à ce que les personnes présentes soient du côté du vent et loin de la zone dangereuse. Marquer les endroits contaminés à l'aide de pancartes et empêcher le personnel non autorisé d'y accéder. Ne tenter aucune action sans avoir préalablement enfilé des vêtements de protection appropriés - voir la section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Préc's pour l'environnement: Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédures de nettoyage: Le nettoyage ne doit être exécuté que par du personnel qualifié qui connaît bien la substance spécifique. Transférer dans un conteneur hermétique et bien étiqueté pour l'élimination par des moyens appropriés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections: Se reporter à la section 8 de la fiche technique de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Cond's pour la manipulation: Éviter tout contact direct avec la substance. Éviter la formation ou la présence de poussière dans l'air. Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage: Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Veiller à maintenir le conteneur hermétiquement fermé.

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MIRACLEAR CLARIFIER CUBE

Page: 4

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations finales particulières: Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition: Donnée non disponible.

DNEL/PNEC

DNEL / PNEC Donnée non disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique: Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé.

Protection respiratoire: Un appareil de respiration autonome doit être disponible en cas d'urgence. Appareil de protection respiratoire avec filtre à particules.

Protection des mains: Gants de protection.

Protection des yeux: Lunettes de sécurité avec protections latérales. S'assurer qu'une oeillère est à proximité immédiate.

Protection de la peau: Vêtement de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État: Solide

Couleur: Bleu

Odeur: Inodore

Solubilité dans l'eau: Modérément soluble

9.2. Autres informations

Autres informations: Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité: Stable dans les conditions de transport ou de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse dans des conditions normales de transport ou de stockage. Risque de décomposition suite à l'exposition aux conditions ou matières indiquées ci-dessous.

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MIRACLEAR CLARIFIER CUBE

Page: 5

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter: Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Oxydants forts. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomp. dang: En cas de combustion, émet des fumées toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Ingrédients dangereux:

GLYCEROL

DERMAL	RAT	LD50	>10	mg/kg
ORAL	RAT	LD50	>12600	mg/l
VAPOURS	RAT	1H LC50	>570	mg/l

Toxicité: Donnée non disponible.

Symptômes / Voies d'exposition

Contact avec la peau: Risque d'irritation ou de douleur sur la partie contaminée. Risque de rougeur ou de blancheur de la peau sur la partie exposée. L'absorption par la peau risque d'être fatale.

Contact avec les yeux: Risque de douleur et de rougeur. La vision peut devenir floue. Les yeux peuvent larmoyer abondamment.

Ingestion: Risque d'endolorissement et de rougeur de la bouche et de la gorge. Risque d'écoeurement et de douleur d'estomac. Risque de vomissement.

Inhalation: Risque de respiration saccadée avec sensation de brûlure dans la gorge. L'exposition peut entraîner la toux ou des problèmes respiratoires.

Effets différés / immédiats: Risque d'effets immédiats suite à une exposition à court terme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ingrédients dangereux:

GLYCEROL

Daphnia magna	48H EC50	>1000	mg/l
FISH	96H LC50	>10000	mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité: Biodégradable.

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MIRACLEAR CLARIFIER CUBE

Page: 6

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation: Aucune bioaccumulation éventuelle.

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Ce produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Effets nocifs divers: Écotoxicité négligeable.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Opérations d'élimination: Transférer dans un conteneur approprié et faire appel à une société spécialisée dans l'élimination des déchets.

Note: L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle de dispositions régionales ou nationales relatives à l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Classe de transport: Ce produit n'est pas classé pour le transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements spécifiques: REGULATION (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning REACH (as amended). REGULATION (EC) No 1272/2008 of the European Parliament and Council of 16 December 2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures (as amended). Commission Regulation (EU) No 2015/830 of 28 May 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Éval. de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour la substance ou le mélange par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations

Désistement juridique: Les informations susmentionnées, bien que correctes, ne sont pas toutes inclusives et seront utilisées comme guide seulement. Cette société ne sera pas tenue responsable des dégâts résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.